

Cadre réservé à l'association				
Certificat d'immatriculation	Permis de conduire	Attestation d'assurance	Règlement	Licence Pilote et Copilote

## Montée Historique de Borgu - Lucciana - Vignale 3<sup>ème</sup> édition – 20 & 21 mai 2023

### Charte du participant et demande d'engagement

**A lire, à signer, à compléter et nous retourner avec la**

- la copie de la carte grise du véhicule
- le copie du permis de conduire du conducteur recto/verso
- l'attestation d'assurance
- la copie de la licence pilote et copilote si détenue ou un certificat médical (-3 mois)
- le chèque de règlement

Les soussignés, signataires de la présente charte attestent avoir pris connaissance du règlement de la montée historique de Borgu Vignale Lucciana et s'engagent à le respecter dans sa totalité. Ce dernier est disponible sur la page [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)

Ils s'engagent également à respecter la nature festive et non sportive de cette manifestation, en faisant preuve du meilleur état d'esprit envers les autres concurrents, l'ensemble des membres de l'organisation, mais aussi des spectateurs présents sur le parcours et dans les parcs.

Les soussignés s'engagent par la présente à décharger les organisateurs de toute responsabilité résultant de l'usage et de la conduite de leur véhicule.

Ils restent parfaitement conscients que la fermeture de la route n'exclut pas les responsabilités du participant vis à vis du code de la route et du code des assurances.

Les participants renoncent à poursuivre les organisateurs au titre du droit à l'image et acceptent les parutions et publications d'eux-mêmes ou de leurs voitures sur notre site ou dans les médias ayant un rapport avec les manifestations automobiles semblables.

### Concurrents

	Conducteur	Passager
Nom		
Prénom(s)		
Adresse		
Code postal		

Ville		
Téléphone		
Email		

### Véhicule

Marque	Modèle	Cylindrée	Groupe	Arceau *	
				OUI	NON

\*Rayer la mention inutile

***Véhicules immatriculés jusqu'au 31/12/1996 - Casques et extincteurs obligatoires***

Montant de l'engagement **150€** par équipage.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature conducteur

Signature passager

Signature du propriétaire  
(si différent du conducteur)

Le présent dossier est à retourner avec l'ensemble des pièces justificatives et le règlement à l'adresse suivante :

Association Accolta Mutori  
 Chez Jean Pierre TADDEI  
 Village  
 20290 BORGIO

**La date de clôture des engagements est fixée au 14 mai 2023**